

Permanence d'un culte primitif : saint Yves de Vérité

Il s'agit bien d'un culte primitif. Et l'expression est à employer dans son double sens : il y a d'abord un rituel qui remonte très loin dans le temps et ce rituel, d'autre part, puise aux forces les plus obscures, revêt une forme de barbarie. Quant au mot «permanence», il est aussi à prendre dans un double sens : la possibilité de suivre, d'après les témoignages que nous pouvons recueillir, l'histoire du culte à travers le temps, et l'évidence des souvenirs, des traces qui en subsistent jusqu'à nos jours. La formule, à son tour, de «saint Yves de Vérité» est à éclairer. Certes, nous savons que Yves Héloxy, né en 1253 et mort en 1303 à Kernmartin du Minihy près de Tréguier, est un saint fort connu des Bretons puisqu'ils en ont fait leur patron. Les avocats en ont fait également le leur, et sa statue la plus répandue le représente entre le riche et le pauvre. Or une litanie du XVII^e siècle l'honore du titre de «grand oracle de la vérité». Rien à dire sur cette appellation, notre official étant naturellement celui qui sait distinguer le vrai du faux. Mais le pas est franchi lorsque de «celui qui sait la vérité», qui «représente la vérité», on fera «celui à qui il est demandé de trouver la vérité», et, en conséquence, de punir directement le mensonge, le menteur. C'est pourquoi le recours à saint Yves de Vérité gardera toujours un aspect juridique, quelque chose de l'appareil judiciaire. Mais comme c'est un saint qu'on invoque, d'une garantie plus sûre que celle de Dieu même et qu'on lui demande d'être en même temps juge et justicier, on ne pourra s'empêcher d'évoquer l'ordalie, cette épreuve si fameuse au Moyen Age par laquelle on pouvait, c'est la définition, «consulter une divinité sur la question litigieuse en la contraignant à se prononcer». Mais un tel recours témoigne d'une foi désespérée, d'autant plus insensée qu'elle s'appuie sur le refus de croire en la justice des hommes. L'ordalie primitive était donc comme l'ultime défense des faibles, une obscure et sauvage protestation des opprimés, et que le pouvoir clérical et politique n'a pas manqué de récupérer pour la régler. D'où il résulte aussi que sous le juridique, le magique ne cesse de percer. Le culte de saint Yves de Vérité répond, en tout cas, à un processus de ce genre. Cela est d'autant plus net qu'on recourait au juge pour, selon la formule consacrée, «vouer», «gwes-

tan», étymologiquement «prendre en otage». Alors l'Église, pour venir à bout de pratiques aussi païennes, a utilisé ici l'atout majeur et prédestiné: le grand Yves Hélory en personne et qui était de l'endroit. Mais par l'effet «boomerang» bien connu, le remède aura consolidé le culte, lui assurant définitivement la notoriété. S'il est difficile de reconstituer toute l'histoire, la violence avec laquelle le clergé finira par réagir témoigne assez de ce qu'elle a pu être. Comme la documentation ne manque pas, on peut du moins tirer des constantes assez révélatrices. Mais il est temps de fixer le décor.

*

**

Le mieux est de se rendre sur place. Nous voici donc sur le quai de Tréguier, le pays de saint Yves. Juste en face, à Trédarzec, de l'autre côté du Jaudy, sur cet éperon qui forme un coude, deux maisons blanches et deux maisons grises. Le hameau s'appelle Pors-Bihan (Petit-Port); à droite d'un pigeonnier à demi-caché jusqu'à l'anse de Turzunel (là où Ollivier de Clisson avait, en 1386, assemblé une flottille qui devait débarquer en Angleterre mais que la tempête détruira) une descente de conifères magnifiques. Pour accéder à l'endroit où se trouvait la chapelle de saint Yves de Vérité, il faudra faire le tour par derrière. Le chemin qui longe la rivière est en effet aujourd'hui fermé. C'était par là qu'on passait autrefois. Mais le prince V... qui a acheté le manoir du «Verger», autrement dit «Kerdalo», a tout transformé en pépinière. Ce grand jardin botanique a acquis quelque célébrité. Arrivé à Pors-Bihan, on retrouve Tréguier devant soi, une belle carte postale à vous monter au ciel. Sur l'emplacement de l'ancien culte, devant les maisons, guère de vestiges. Ah! un semblant de roue tracée sur le roc. Mais la belle fontaine du bas, qu'à la marée l'eau entourait, s'est enfoncée. Des arbustes, des ronces, des pierres: voilà tout. En 1966, on a déterré la base d'un calvaire qu'on peut voir maintenant au manoir restauré. Mais les habitants de ce hameau où l'on est maçon de père en fils vous diront que, après la démolition de la chapelle, il y a longtemps de cela, le vieux Lasbleiz avait charroyé les pierres jusqu'à Illiec, une petite île sur la Manche, devant Penvenan, à une vingtaine de kilomètres. C'était vers la fin de l'autre siècle et c'était pour rebâtir, là-bas, un autre édifice.

L'île d'Illiec est aujourd'hui la propriété de Monsieur H... Perdue au bord de la côte trégorroise, avec son unique maison, elle n'en appartient pas moins à l'histoire et à la légende. L'ancien propriétaire n'était autre que Lindberg. Le fameux aviateur, écrasé par le rapt et le meurtre de son enfant, avait trouvé cet endroit pour fuir l'horreur des États-Unis. Il y vint jusque vers les années 60; or, cet îlot, il le tenait à son tour d'Ambroise Thomas, le musicien. Et c'est Ambroise Thomas qui avait acheté les pierres de la chapelle dite de saint Yves de Vérité. Elle fut alors rebâtie au

pignon de la maison: des photographies prises par le maestro lui-même permettent de dater la reconstruction de 1894 à 1902. Mais le maître-autel fut utilisé comme manteau de la cheminée de la grande salle. Le même motif s'y reconnaît que celui qu'on devine à la base de la croix du cimetière, qui date du XV^e siècle, de Trédarzec: Yves Hélorcy en appareil d'official avec la bourse et la batte.

Mais s'agissait-il d'une chapelle? On sait quand même à quel moment et dans quelles circonstances le monument a été détruit: en 1879, sur l'ordre de l'Abbé Kerleau, recteur de Trédarzec. Malgré tout, il a eu de la chance, puisqu'un nommé Faudacq l'avait, en 1875, dessiné pour *Le Fureteur breton*. C'était, en réalité, une sorte de petit temple dorique, comme on en faisait sous Louis XIII, pas plus de 4 m², une seule ouverture au pignon avec une lucarne: les Clisson, les propriétaires, l'avaient construit pour s'y faire enterrer. Mais remontons plus haut, où nous disposons de deux points de repère: 1853 et 1859. Le premier correspond à la réédition du dictionnaire d'Ogée par Martinville, le second à la publication de l'ouvrage de Jollivet sur les *Côtes-du-Nord*. Or celui-ci nous parle d'une chapelle en ruines et celui-là de cette même chapelle où il y avait neuf statues dont deux à la Vierge, deux à saint Yves, une grande datant du XVII^e siècle et une petite de 60 cm environ, une de saint Sul. Mais cette chapelle se trouvait en contre bas, près de la fontaine, à l'embarcadère où l'on prenait, c'était alors l'aboutissement de la route de Paimpol et le pont Canada (le pont suspendu) n'est que de 1834, le bac pour aller à Tréguier; elle était dédiée à saint Sul, du nom de l'endroit. Lorsqu'elle tombera en ruines les statues seront transportées à l'oratoire au-dessus, emportant avec elles le culte lui-même. Mais Émile Souvestre, à peu près à ce moment, parlait, lui, d'un «temple de la Haine». Et de préciser: «On y vénéra longtemps une statue de la sainte Vierge qui remplaça N.D. de la Haine». Toujours est-il qu'il y a bien eu tout un jeu de transferts: de bas en haut, de saint Yves à saint Sul, de la Vierge à la Haine, de la chapelle à l'oratoire. Finalement on en conclut que l'oratoire n'était que la chapelle. Citons encore deux témoignages. Ainsi l'inventaire de la Révolution signale en 1794 que, de la chapelle du Petit-Port, du linge et des ornements du culte avaient été transférés au bourg de Trédarzec. S'y célébrait, en effet, une messe, au quatrième dimanche de Mai, en l'honneur de notre saint Sul. Mais aux *Mémoires de l'Académie Celtique* de publier, en 1809, le texte le plus intéressant puisqu'il y est question d'«une vieille chapelle plusieurs fois interdite et toujours rouverte à la superstition». Et l'auteur Baudouin de Maisonblanche d'ajouter: «Elle est dédiée à saint Sul que j'avoue ne pas connaître». A quoi l'on peut répondre que saint Sul était, avant que saint Pierre ne le remplace, le patron de Trédarzec et que sa statuette bleue qui nichait à la droite du chœur de l'église a été volée il y a quelques années par des sacrilèges qui du moins en connaissaient le prix.

Pour la documentation, je n'évoquerai que l'essentiel. Parmi les sources écrites, on peut distinguer cinq sortes. D'abord les archives. A déjà été sollicité l'inventaire de 1794. A l'évêché de Saint-Brieuc, où le sujet demeure tabou, quelques notes administratives, éparses, de peu d'intérêt. Cela change quand, en revanche, on explore le domaine juridique. Ainsi la série Q du Tribunal de Saint-Brieuc contient les principales pièces d'un crime commis à Hengoat en 1880 et où saint Yves de Vérité est mis en cause. Mais la première affaire où notre saint se signale est à chercher dès 1662 dans *Arrêts et règlements du Parlement de Bretagne*, ouvrage publié à Nantes en 1712. Ne négligeons pas non plus le registre du presbytère de Trédarzec pour l'histoire du recteur, ni celui du couvent des Augustines de Tréguier pour l'histoire de la statue. En second lieu, il faut recourir aux témoignages où des renseignements historiques sont donnés. Rappelons les rubriques de Martinville et de Jollivet à la notice de *Trédarzec*, le texte important de Baudouin de Maisonblanche. Les vieilles vies de saint Yves, comme celle de Ropartz (1851), de l'abbé France (1888), de l'abbé Norbert (1892) ou du chanoine de la Roncière (1901), ne manquent pas non plus de dévier de façon suggestive vers l'autre saint. Pour avoir des informations sur le crime et le procès de Hengoat, nous n'avons qu'à consulter les journaux des Côtes-du-Nord auxquels nous ajouterons, car il donne à l'affaire un éclairage étranger et saisissant, *Le Petit journal* de Paris. Mais c'est en définitive les revues et illustrations (*Revue des traditions populaires*, 1888; *Le Fureteur breton*, 1909, 1910; *Le Clocher breton*, 1910; *Bretagne*, 1934) qui apporteront les principales pièces à conviction. Troisième source: les travaux des historiens, avec deux ouvrages fondamentaux. D'abord, le gros article de Prosper Hémon, en 1902, dans le tome XXV des *Annales de Bretagne*. Et surtout la thèse, en 1920, de Jobbé-Duval, un juriste mais tout hostile à toute magie, sur *Les Idées primitives dans la Bretagne contemporaine* où deux cents pages traitent de saint Yves de Vérité. Citons encore la réédition, en 1927, du *Crucifié de Kéraliès*, où l'auteur, Charles Le Goffic, donne le canevas, le crime de Hengoat, qui lui a servi pour son affabulation. Quand, en quatrième lieu, on consulte les récits des chroniqueurs, on hésite toujours entre la réalité du fait et la part d'invention personnelle. Sans compter qu'on y commence toujours par se recopier. De Sébillot à Anatole Le Braz, jusqu'à Georges Fricq qui s'en est fait une spécialité, comme en témoigne son article du 16 février 1978 d'*Ouest-France* ou sa participation aux deux émissions télévisées de la même année sur *L'autre saint Yves* et *Les Bougies de Trédarzec*, on ne retiendra que ce que confirment d'autres textes. Cinquièmement: les références de hasard. On a vu, par exemple, l'intérêt du passage de Souvestre dans *Les Derniers Bretons* (1836). Mais il y a aussi les pages de Veuillot dans *Çà et là* (1859), l'allusion des *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* ainsi que la note de Renan sur le crime de Hengoat, dans *l'Histoire du peuple d'Israël* (Œuvres Complètes, VI, 980). Nous terminerons enfin par

les reconstitutions romanesques telles qu'elles se lisent dans *Les Bretons* de Brizeux (1845), les *Contes* de Quellien (1898), ou *le Crucifié de Kéraliès* (1891)... Dois-je dire pour regret et pour conclure là-dessus, encore n'ai-je pas été exhaustif, que je n'ai pu mettre la main sur un feuillet de Georges de Lys publié en 1914 et symboliquement intitulé *Le Voué*? Il est, en tout cas, clair que c'est surtout au crime de Hengoat que nous devons la masse des études.

On pourrait croire que la permanence du culte a suscité une importante tradition orale. Mais c'est oublier que, comme dans tous les mystères, et à plus forte raison ici, le sujet fut longtemps tabou. Que de fois me suis-je moi-même heurté au silence de rigueur! Comme si on avait peur, et de toute façon c'était interdit par l'église. Daniel Giraudon qui travaille sur les «feuilles volantes» connaît quelqu'un capable de chanter la «gwerz» inspirée par le crime de Hengoat: mais rien à faire. Pourtant j'ai pu, pour ma part — mais j'ai la chance d'être du pays même, et les vieilles langues ont pris l'habitude de se délier — recueillir d'excitants renseignements. Ainsi Rosalie Marer, surtout depuis son passage à la télévision, se considère avec raison comme la gardienne du sanctuaire en friches. L'ancien fermier de Kerdalo, Louis Le Du, dont j'ai, enfant, participé à l'équipe de battage, m'a bien voulu égrener ses souvenirs. Une aïeule de Hengoat m'a décrit le fameux crime comme si elle y était. Une vieille amie du bourg de Trédarzac, Catherine Queffoulou, m'a raconté l'histoire de ces deux femmes «vouées» du village qu'elle connaissait bien. Le triste destin du recteur Kerleau court encore dans les mémoires et une autre amie, Marie Le Corfec, m'a su montrer sur sa tombe, à gauche, à la sortie de l'église, l'heure fatale prédite. Mère Marie de la Miséricorde, du couvent des Augustines, avait 96 ans quand je lui fis visite en août 1978, mais une tête à vous donner la liste des «voués» qu'elle avait vus mourir à l'hôpital et à vous commenter, comme si c'était hier, la mise à feu de la statue du saint de Vérité. Mais on se souvient qu'il y en avait deux. Justement André Le Picard, de Tréguier, vous montrera l'autre qui trône dans son salon et saura force anecdotes à son sujet, et des plus récentes. Il n'est pas jusqu'à Illiec, on comprend pourquoi, où ne cessent de courir de lointaines rumeurs.

De cette double documentation, il est possible de faire une lecture du culte à la fois diachronique et synchronique. Aussi faut-il voir maintenant les deux points suivants: le fonctionnement du code et la vérification, par le témoignage, de son efficacité.

*

**

Il est normal que le rituel ne soit pas uniforme: les signes diffèrent avec l'objet même du litige, et permanence inclut variations. Quand je

parlais tout à l'heure de « tabou », je pensais aussi à ces personnes chargées d'aller trouver saint Yves de Vérité et qui savaient garder leurs secrets. C'étaient en général, mais on trouve aussi quelques hommes, des « pèlerines par procuration » comme il y en avait tant en Bretagne, des pauvresses, infirmes le plus souvent. Elles avaient, contre un peu d'argent, mission de pèleriner même si, comme c'est le cas ici, le pèlerinage s'opposait à l'orthodoxie. Elles formaient une véritable confrérie où la science se transmettait de génération en génération. Les deux dernières, dont Rosalie Marer se souvient avec netteté, Joben et Triphina, habitaient, de l'autre côté, une cabane à la Roche-Jaune en Plouguiel. Ah ! si l'on avait pu, su les interroger... Quoi qu'il en soit de nos manques, et des inévitables variations, il est possible de dégager la structure du culte.

Le but était de « vouer ». « Qu'est-ce que vouer quelqu'un ? » a demandé le procureur au procès de Hengoat. Réponse de Catherine Le Corre (la Catho Prunennec du roman de *Le Goffic*) : « vouer quelqu'un à saint Yves de Vérité, c'est le vouer à la mort ». Dès lors, notre culte apparaît avec tout son caractère inexorable, fatal. Aussi le commanditaire doit-il se lier, en répétant la formule consacrée, à la personne qu'il utilise. Mais le dénouement n'advient qu'au terme du délai prescrit. Cela va de 9 mois à un an et un jour : exceptions, on verra, pour le marin de Pleudaniel et le recteur de Trédarzec. Cet intervalle a une valeur aussi symbolique que pratique. Il est également indispensable que la future victime sache qu'elle va être « vouée ». Ainsi la pèlerine peut-elle se trouver sur son chemin et le prévenir en jetant, par exemple, à ses pieds, une pièce de monnaie. Anatole Le Braz, dans *La Légende de la mort*, nous raconte l'histoire de ce voleur qui, dès qu'il se sut « voué », se dépêcha de rendre ce qu'il avait volé. Plus récemment, à l'émission télévisée de 1978, Monsieur Gouriou de Plouguiel nous dit qu'un propriétaire de Paimpol qui avait injustement accusé son grand-père fit, à l'annonce qu'il avait été « voué » à saint Yves de Vérité, amende honorable. L'intervalle, en effet, permettait à l'accusé, si possible, de se sauver. Mais la règle était qu'on n'échappait pas au châtement. Et l'on comprend pourquoi la personne « vouée » devait « savoir ». Ce délai l'offrait en spectacle à tous. Car toute la communauté « savait » en même temps et l'isolait dans la malédiction. Étudiant dans les peuplades primitives un phénomène qui se rapproche de notre culte, à la différence que le saint est, là-bas, le sorcier, l'ethnologue Lévi-Strauss analyse les symptômes du mal : activités du sympathique désorganisées, diminution du volume sanguin, chute de tension : « l'intégrité physique, écrit-il (*Magie et religion*) ne résiste pas à la dissolution de la personne sociale ». Et tous les témoignages, écrits ou oraux, concordent sur l'état de la personne « vouée » : elle se dessèche sur pied, meurt en langueur. Je me souviens encore de telle parole : « Oh mais celui-là est "gwested" ». Dans quel cas recourait-on au culte ? Quand vous vous sentiez victime d'un tort grave. Les faits les plus nombreux portent sur le faux serment et le

débiteur infidèle. Mais attention ! si c'était vous qui aviez tort, et que, malgré tout, vous osiez provoquer le saint de Vérité, vous deveniez la victime. Il arrivait même, devant ce tribunal primitif, que l'humour ne perdît pas ses droits : ainsi Mère Marie de la Miséricorde me parlait d'une personne tellement méchante qu'elle avait fini par se « vouer » elle-même. Jobbé-Duval cite aussi le cas d'un individu de Perros-Guirec qui avait « voué » tout un conseil municipal ! Mais ne rions pas. Voici, maintenant que la nuit est tombée, la pèlerine en action : à la chapelle du bas, quand elle était debout ; puis à l'oratoire-ossuaire ; et quand l'édifice fut détruit à son tour, à l'emplacement sacré ; ou au bourg de Trédarzec, à la recherche de la statue du saint ; ou, plus tard encore, sur la grève d'Illic. Ici, à Pors-Bihan, Rosalie n'a jamais oublié les hululements de Triphina, jupes retroussées sous la pluie, et qu'on releva un matin à demi-évanouie, même si, avec son ironie trégorroise, elle me disait : « Ça devait être pour une grosse affaire ».

Il s'agissait pourtant d'abord, comme l'a démontré Jobbé-Duval, d'un véritable jugement obéissant à un code bien défini. Déjà la personne à « vouer » devait, dans un geste qui n'est pas sans rappeler le gage de bataille, ramasser, si elle se sentait innocente, la pièce qui lui était destinée. Mais l'élément central demeure l'appel à la statue du saint qui concentre en lui la triple fonction de l'avocat, du juge, de l'exécutant. Deux séquences obligatoires : l'offrande au saint, la formule d'adjuration. L'offrande n'est autre que le salaire du juge : au XIX^e siècle, une pièce de 18 deniers frappée d'une croix à cinq globules (voir le dessin dans *Revue des Traditions populaires*, 1888, III 139-41), et qui n'avait plus cours. Quant à formule, en breton évidemment, elle reprend, avec des variantes, la même adjuration. Dans Renan, ce n'est qu'une courte phrase : « tu étais juste et bon, montre que tu l'es encore ». Mais dans *Le Braz* et *Le Goffic*, le texte est plus développé : « Tu es le petit saint (« zantik ») de la vérité. Je te voue un tel. Si le droit est pour lui, condamne-moi. Mais si le droit est pour moi, fais qu'il meure dans le délai prescrit ». Citons enfin la formule qui paraît la plus révélatrice, originale (sic) et traduite :

« Otrou sant Erwann ar wirione
A oar d'eus an eil hag eguile
Laket ar gwir elec'h na man
Hag an tort gant-an hini man gant han »

« Monseigneur saint Yves de Vérité
Qui connaissez l'un et l'autre
Mettez le droit où il se trouve
Et le tort à celui à qui il est ».

Nous remarquons que jamais le nom n'est prononcé. Ce point semble avoir frappé Anatole Le Braz qui fait dire à l'adjureur : « Tu sais pourquoi et pour qui je viens ; tu es payé et fais justice ».

Il est impossible de se limiter, malgré l'autorité de Jobbé-Duval, à un rite purement judiciaire. Le recours à saint Yves de Vérité conduit, en effet, à un véritable cérémonial d'envoûtement. Il faut voir, dans quelles conditions, dans quelle atmosphère se déroulait le pèlerinage. Je n'ai trouvé que deux fois un départ qui ait lieu le matin. Car il est de règle de s'engager sur la lande vers le pigeonnier, en prenant par Turzunel dont je revois encore le lavoir vert et la source (que de sources, au pied de cette colline qui surplombe la rivière!), au coucher du soleil. Et, de préférence, le lundi. Bien qu'il soit manifestement dramatisé, poussé au sinistre, le mieux est de se reporter à l'expédition de Monik dans *Au pays des pardons*. Avant de pénétrer dans l'édifice, la pèlerine — exceptionnellement un pèlerin — se soumettait à des rites plus ou moins variés. Mais obligatoirement le tour de la chapelle, dans le sens inverse au soleil. Tantôt trois fois, tantôt sept fois. Avec tantôt 3 «de profundis», ou 3 «pater» et 3 «ave», tantôt des imprécations. La pèlerine n'a pas non plus emporté que le salaire du juge, d'autres objets l'accompagnent. Les plus impressionnants sont sans doute les clous rouillés dont elle jettera la poignée par la lucarne, et qui signifient que l'adversaire «rouillera» à son tour comme eux. La seconde émission de télévision de 1978 s'intitulait *Les Bougies de Trédarzec*. Les voisins, Rosalie, la femme du maçon, et Louis Le Du, le fermier de Kerdalo, se souviennent encore de ces petites lumières qui s'allumaient sur la lande — on venait même leur demander des bougies — qu'on plaçait en couronne. Si fait que N. Quellien parlait de «rateaux». Il paraît aussi que les bougies pouvaient être de longueur différente, certaines atteignant une taille démesurée. Tellement tout ici semble proportionné à l'objet du pèlerinage. Les mêmes témoins évoqueront également des épingles, à déposer en cercle, et il y en aura eu beaucoup, de ces épingles, à traîner par terre. Autant, me dira Louis Le Du, que de pièces de monnaie à ramasser.

Mais revenons à la formule de l'adjuration, ou plutôt à l'incantation. Comme l'astuce pouvait être de faire dire quelque part, au préalable, une messe à saint Yves, mais les prêtres étaient mis en garde, il est clair que rien de ce qui se passe ici n'est d'un simple tribunal. C'est devant la statuette que celle qui adjure usera, jusqu'aux limites de ses forces, de tout son art. Des prières, à commencer par la fin, précédant ou suivant la formule centrale, la formule magique. Il faut tout tenter pour mettre le saint de son côté. Alors on le suppliait par son prénom, on le secouait, on l'arrachait de l'autel pour le «peloter», le chauffer. Puis, au moment du paroxysme, on s'emparait de l'alène de cordonnier suspendue derrière lui pour la lui planter trois fois dans l'épaule en proférant une ultime formule : «Pe c'houit braz, clew anan» («Puisque tu es grand, écoute-moi»). Et maintenant, laissons, puisque nous n'en savons rien, la crise se dénouer, la nuit se refermer sur la pèlerine. Songeons à Triphina de Plouguiel ramassée à moitié morte, les genoux en sang à force d'avoir été traînés par pierres et ronces...

Et évoquons, d'après les témoignages recueillis, la liste qui nous est parvenue des victimes. L'histoire en a retenu beaucoup, à partir de quoi il est possible de définir l'aire de rayonnement du culte. La pérennité et sa relative étendue ont de quoi surprendre. Au procès de 1883 la veuve Louarn, aubergiste à Trégarzec, déclare que saint Yves de Vérité avait «une très grande réputation» et qu'on venait «de très loin». Mais c'est surtout le Trégor et le Goëlo qui fournissaient le plus d'exemples. Le cas du paysan des Monts d'Arrée cité par la religieuse des Augustines semble exceptionnel. En revanche, beaucoup de victimes connues gravitent autour de Paimpol. Mais signalons aussi des pointes jusqu'à Gouarec, Quintin, et même Dinan. Faut-il ajouter qu'on trouvait des chapelles de saint Yves de Vérité — mais simple coïncidence, et totale orthodoxie? — à Gouarec et à Quintin, à Langoat près de Tréguier, à Bubry au sud de Pontivy et que la Roche-Maurice, près de Landerneau, aurait été dédiée au saint en question?

Voyons à présent les victimes que nous connaissons. Nous savons que le texte le plus ancien remonte à 1662. Le 19 août de cette année-là, par arrêt de l'audience de la Tournelle, l'accusé qui avait fait appel fut absous, «la Cour n'assimilant pas» le fait d'avoir «voué quelqu'un à saint Yves de Vérité à une tentative d'assassinat». Jusqu'au XIX^e siècle, à preuve du contraire, les documents font défaut. A Jobbé-Duval de récapituler en 1920 dans son ouvrage les noms que d'un texte à l'autre il a trouvés. Citons, entre autres, mais il suffit de s'y reporter, Marguerite Calvez que la mère de Renan voyait se dessécher sur son lit d'hôpital, le propriétaire paimpolais trop dur avec ses métayers, le notaire spoliateur du Goëlo, le père de Dinan qui avait abusé de sa fille, le forgeron de Caouënnec, le voleur de Pédervec, le mort de Quintin en 1913... Citons encore... «De profundis»! A quoi il faudra adjoindre les faits apportés à la télévision. Et que je me permets de compléter par des témoignages que j'ai moi-même recueillis et, pour celui de Catherine Queffeuilou, enregistré. Le fermier Le Du en rit quand il se rappelle ce coupable «voué par les gendarmes de la Roche-Derrien parce qu'il n'avait pas subi le châtement attendu». Et voici les quatre plus précis souvenirs de Mère Marie de la Miséricorde: la femme «vouée» par son mari dans les années 1935 — le «voué» de l'hôpital qui tendait le poing au Christ — la veuve Martret de Trégastel qui s'était «vouée» elle-même pour agoniser dans la terreur — ce paysan des Monts d'Arrée, remarquable pour son grand chapeau, venu demander à un prêtre en retraite à la maison des Augustines de dire une messe à saint Yves de Vérité. Voici enfin le témoignage de la veuve du forgeron et garde-champêtre de mon enfance. Cela se passait juste avant la guerre de 14. Malheureusement je n'ai pas eu le temps de compulsier les journaux de l'époque. Le fils Lannier avait été accusé à tort par deux bonnes femmes de Trédarzec d'avoir mis le feu à la ferme de ses patrons au hameau de Sainte-Marguerite. On l'avait jeté en prison. Alors la mère était allée

trouver une pèlerine du côté de Plouguiel. Et elle avait fait «vouer» nos deux bonnes femmes à saint Yves de Vérité lesquelles moururent en même temps, à l'heure dite, après la messe basse, en prenant leur café au bourg.

J'ai réservé pour la fin les quatre exemples les plus dramatiques qui tournent autour de la forte personnalité de cet abbé Kerleau, que nous commençons à connaître, et qui était, à la fin du dernier siècle, recteur de Trédarzec. Je crois même qu'il fut envoyé là pour venir enfin à bout de saint Yves de Vérité, et, comme c'était prévisible, ce fut lui qui fut terrassé. Félicien Ropartz, un marin de Pleudaniel, allait tout déclencher. Georges Fricc a repris d'Anatole Le Braz, pour la dramatiser en fantastique, la nouvelle (*Ouest-France*, 16-02-1978). Donc le 12 juin 1879, «Douce-Perrine» est rentrée au petit port de Camarel, mais Félicien était seul à bord. On repêchera onze jours plus tard le cadavre du patron. Alors le marin alla dire sa prière au mort. Dans un accès épouvantable, la veuve fit jurer à Félicien, sur la croix de la paroisse, qu'il était innocent. Après son départ, elle déclara que de toute façon elle le «vouait» à saint Yves de Vérité. Et à l'heure dite, le 6 juillet suivant, Félicien Ropartz tombait, foudroyé d'une attaque, sur la route de Lézardieux. La pèlerine avait été Monek Sérandour, la Monik d'*Au pays des pardons*.

La rumeur fut telle que l'évêque décida d'en finir. On raserait l'oratoire maudit. Mademoiselle Pérault, la propriétaire, qui résidait à Paimpol, donna son accord à condition que le mobilier fût sauvé. On sait le destin des pierres. Mais il faut reparler de nos deux statues, la grande et la petite. Pour la première, on la retrouvera, si on s'en souvient, chez André Le Picard, antiquaire en retraite à Tréguier. Elle est, en effet, la même que celle publiée par *Le Fureteur breton* en mai 1970 (cf carte postale n° 549 de la collection Hamonic). Quant à la seconde, la statuette... Pendant que l'autre accompagnerait les pierres à Illiec, après avoir attendu à Kersalaün, une ferme proche, celle-ci, la dangereuse, le recteur de Trédarzec (mais c'est une hypothèse), l'aura, après l'avoir barbouillée, reléguée dans son église. Et maintenant — d'où, dans le culte, l'importance de la statue — c'est, comme il fallait s'y attendre, dans l'église même qu'on osera venir «vouer». La nouvelle victime ne sera nul autre que Job Mével, le sacriste, qu'on trouvera, un jour de printemps 1882, pendu à la corde de l'angélus, alors qu'il était impliqué dans un procès de famille. Or, peu de temps après, la veuve Louarn, comme nous le révèlent les minutes du procès et les journaux, a vu venir vers elle Catherine Le Corre de Hengoat, une commune voisine. Elle est un peu affolée, n'ayant pas trouvé dans l'église le saint qu'elle cherchait. Et pour cause, puisque le recteur, à la suite de la mort de son sacriste, avait «dégommé» (*sic*) la statue pour la cacher dans le grenier du presbytère. Cette Catherine Le Corre est la pèlerine qui nous a conduits au fameux crime de Hengoat, un crime rituel qui donne à notre culte son martyr éclatant.

J'ai essayé, à partir des seuls documents authentiques, de reconstituer dans *Le Trégor* (été 1980) cette histoire que Charles Le Goffic a déformée dans son roman *Le crucifié de Kéraliès* (voir ma présentation dans le «reprint» chez Slatkine, 1981) et dont il faut surtout lire la post-face. Mais je dois la résumer à gros traits. Le matin du 2 septembre 1882, à Hengoat, deux journaliers ont aperçu, sur l'aire du Convent-Guyader, dans la déchirure de la nuit, un spectacle hallucinant : un homme pendu dans les brancards d'une charrette renversée, la bouche bâillonnée, un manche de râteau lui soutenant les bras. La victime : Philippe Omnès, un beau gars de 25 ans, qui vivait avec sa mère et qui allait épouser une riche héritière. Les soupçons se portent aussitôt sur la sœur, Marguerite Omnès et son époux, Yves-Marie Guillou. Ils tiennent au bourg une épicerie-tabac et sont les locataires de Philippe. D'un côté le bonheur, de l'autre, la mouise. Or voici que Philippe et sa mère ont osé leur réclamer les 150 francs de loyer qu'ils affirment, mais pas de quittance, avoir déjà versés. Refus de céder. Convocation le 27 mai chez le juge de paix de la Roche-Derrien. Et là une scène étonnante : Marguerite fait jurer à son frère qu'il ne ment pas. Dès lors, tout s'enclenche. Catho est envoyée à Trédarzec pour «vouer» Philippe à saint Yves de Vérité. Même le saint de la justice s'est dérobé. Tant pis ! Le symbolisme même du crime désignera en lettres de feu les assassins ! Le bras qui s'était dressé pour le faux-serment a été «étendu» ; la bouche du parjure «bâillonnée». Étrange procès à Saint-Brieuc du 16 au 20 avril 1883. Malgré les preuves accablantes, les Guillou seront acquittés et bien qu'ils ne fussent guère aimés dans la commune, la foule à Saint-Brieuc les applaudira et leur fera un immense cortège. Mais, comme me l'écrivait Pierre de La Haye, de Lannion, ces jurés, dont il faudrait aussi voir comment ils ont été tirés et qui ils étaient, avaient-ils tout à fait tort de répondre *non* à la question de savoir si les accusés étaient vraiment coupables d'avoir, en la circonstance, «volontairement» donné la mort ?

La dernière et suprême victime est le recteur de Trédarzec lui-même. L'écho de son drame fut si grand qu'il suscita aussitôt différentes versions. Et Le Braz, une nouvelle fois, y alla de sa frénésie. Mais quels que soient le nombre et l'état des «voueurs», quelle que soit la durée du délai imparti, une nuit et un jour, un an et un jour, six mois, trois ans, quelles que soient les circonstances de la fin, il n'y a que le résultat qui compte. C'est la version de Le Goffic, mais sans doute parce qu'elle accompagnait la réédition du *Crucifié*, preuve encore que l'écrivain à son tour ne cesse de se réinjecter dans la tradition populaire, qui sera la plus répandue. Donc deux femmes du Goëlo que la superstition avait amenées au presbytère furent chassées par le recteur et traitées de «charognes» et de «ruzerès» («traîne-la-patte»). «C'hwi ruzo ié» (sic), répondirent-elles, c'est-à-dire, «vous aussi vous traînez la patte». Aussitôt dit, voilà notre recteur qui se met à traîner la patte. Cela durera trois ans. Et le dimanche 17 novembre 1889, à l'heure voulue, nos deux vieilles vinrent allumer un cierge à l'église de

Trédarzec, et quand le cierge s'éteignit, l'abbé Kerleau s'éteignit avec lui. Il s'apprêtait à aller dire la messe.

*

**

Permettez que je ne vous tienne pas quitte et que je prolonge l'enquête sur deux points : toujours la statue, et toujours la chapelle. Il n'est pas rare qu'on vous demande encore : mais qu'est devenue la statue ? ni qu'on vous affirme : je sais ce qu'elle est devenue. Cela s'embrouille puisque, qu'on m'excuse de le répéter, il y avait deux statues. Mais qu'importe, après tout, le chemin qu'elles ont pris, maintenant qu'on sait bien ce qu'elles sont devenues. Réglons le cas de saint Yves en barrette et en soutane, costume du XVII^e siècle, et qui trône dans le salon de Monsieur André le Picard à Tréguier. Il s'agit bien de la grande, de la récente. Voici deux anecdotes à son sujet. Après qu'il l'eut reçue de son père, antiquaire-ébéniste à Guingamp, il l'avait installée dans la vitrine de son magasin de Tréguier. Quelle fut sa surprise de voir un jour, sur le trottoir, devant le saint ainsi exposé, une brave vieille à genoux... Autre fait, plus récent : après l'émission de télévision, où il avait présenté la relique, il reçut la visite d'une dame de Saint-Malo qui lui demanda la permission de la laisser seule prier devant la statue du salon. Comme le temps se prolongeait, le propriétaire se permit de revenir voir ce qui se passait. Ce fut pour retrouver l'étrange visiteuse, toute prostrée, toute en larmes*.

Quant à la statue-fétiche, pour connaître sa destination, je n'ai eu qu'à consulter le registre des Augustines. Et à transcrire, à la date du 28 mai 1920, l'étonnant passage que voici :

« Incinération de la statue de saint Yves de Vérité dans une chambre de la maison Saint-Yves, en présence de Monsieur l'abbé Guyomard curé de Tréguier et de Monsieur l'abbé Le Goff, ancien curé de Guingamp. La statue était devenue la possession de Monsieur Le Saux, notre pensionnaire. Sollicité à se défaire de la statue qui avait servi à un culte superstitieux, il s'y résolut et l'incinération fut décidée. Mais comme si le diable ne fut pas content de cet acte qui lui portait atteinte, un violent orage régional se déchaîna ce jour-là sur Tréguier et ses environs. Par une singulière coïncidence la foudre frappa et déracina un superbe chêne qui jadis abritait la chapelle de saint Yves de Vérité ».

Auquel texte ma religieuse des Augustines ajoutait des précisions : l'incinération eut lieu à trois heures de l'après-midi ; le jardinier Denis en fit

* A. Le Picard a fini par se débarrasser de la statue qui a été mise aux enchères l'hiver dernier à l'Hôtel des ventes de Morlaix.

d'abord des bûches ; la statue lui faisait tellement peur qu'il n'osait pas la regarder en face, et il la hacha de dos ; elle était petite, cette statue, de 60 centimètres environ, grise, d'un bois ordinaire, affreuse, et, à la place des yeux il y avait deux trous.

Et la chapelle ? On sait que désaffectée, elle jouxte la maison de l'îlot d'Illic. Et que ces pierres, avec ou sans statue, aient longtemps attiré les pèlerins sur la grève, on le sait aussi. Mais j'ajouterai deux troublantes anecdotes que je tiens du propriétaire lui-même. En 1972, je crois, son frère, qui est jésuite, eut l'idée de dire une messe dans l'édifice. Il en demanda la permission à l'évêché de Saint-Brieuc lequel aussitôt lui en intima l'interdiction. Pas de sacrilège entre tels murs ! Des murs qui allaient une nouvelle fois montrer leur pouvoir... C'était quand la comtesse de M... vint à Illic. Elle était originaire d'une vieille famille de la région de Saint-Brieuc, et avait émigré aux États-Unis où elle fit une brillante carrière. Oh, une carrière bien exceptionnelle, puisque de... « médium » international. Son destin s'était noué le soir où, dans une grande salle de New-York, elle contrecarra, par le fluide dont elle était inconsciemment dépositaire, le fameux hypnotiseur qui opérait alors sur scène. Ils n'eurent qu'à unir leurs forces pour réussir cette carrière. Mais notre comtesse aimait revenir en Bretagne, « pour recharger ses accus », disait-elle. Et c'est ainsi qu'elle débarqua, pour quelques jours de la Toussaint, vers 1972-73, je ne me rappelle plus exactement, à Illic. Visite obligée des lieux. Mais quand elle eut posé le pied sur le seuil de la chapelle, de cette chapelle dont elle ignorait tout, elle se figea en murmurant d'une voix d'Outre-Tombe : « Je ne peux plus avancer ; un froid me glace ». Voilà ce qui s'est passé dernièrement, écho affaibli d'une si longue histoire dont nous n'avons fait que soupçonner l'étrange intensité et dont nous allons maintenant tirer quelques conclusions en forme d'hypothèses.

*

**

Chaque fait peut donner l'occasion d'un récit : c'est le propre de la légende. Un tel était « voué » : cela commençait ainsi. Mais chaque fois, ce qui est le fondement même de saint Yves de Vérité, la communauté met un nom sur la personne « vouée », tout le monde est au courant, et d'abord la victime qui dès lors est entrée dans le cercle infernal, sous les regards en attente. Cette expression de ma religieuse des Augustines pour décrire l'état du condamné a une tonalité étrange que la traduction ne peut rendre : « dizehan diwar e zreid ». Mais le plus remarquable ici, c'est que l'histoire, ancrée dans la conscience populaire, a si longtemps perduré, a inspiré un culte dont Jobbé-Duval a démontré, par la méthode comparative, l'unicité. Elle ne cesse de provoquer encore en nous d'étranges rumeurs, une inqualifiable fascination. Ce n'est sans doute pas sans raison que ce culte est apparu en ce lieu de Bretagne où a surgi, au XIII^e siècle, le saint du droit et du juste, le grand justicier des pauvres. Le succès jamais démenti de

notre culte, au point qu'il fallait fermer sans arrêt la chapelle et finalement la raser, est dû précisément à l'inévitable et complémentaire confrontation ici entre le saint du Minihi et son double de Trédarzec, de l'autre côté de la rivière. C'est qu'il faut aussi croire à une certaine prédestination des lieux, à cette magie des lieux qui interpelle nos plus obscures exigences. Regardez donc ces signes sous nos pas et nos yeux : cet éperon de verdure, cette trace de roue dans le roc, cette morte-fontaine au bord de la rivière, et ce passage obligé, ce point cardinal, et l'anse de Turzunel avec ses eaux et son bois... Il faut croire à la prédestination des lieux et se rappeler que bien avant saint Yves il y avait cet autre saint qui avait nom saint Sul. Un nom qui signifie «soleil» et dont Baudouin de Maisonblanche, qui fut son découvreur, faisait «l'œil des Dieux». Un saint venu de l'autre côté de la mer, peut-être compagnon d'Harzoc qui allait fonder Trédarzec. Or le soleil est celui qui voit et qui sait tout, et qui entraîne dans la nuit le coupable. Et tant de signes solaires nous ont suivis dans cette histoire : chandelles et bougies, la couronne des lumières, le cercle des épingles, le jour du lundi qui vient après «di-sul», c'est-à-dire le jour du soleil, le tour de l'emplacement au soleil tombé et à l'inverse de son cours, pour que le demandeur conduise l'autre à la mort. Mais pourquoi ce Sul — l'abbé G. Fustec, un vieux curé de Tréguier et qui en sait, lui aussi, des choses sur cette histoire, pense comme moi — n'aurait-il pas servi à christianiser à son tour quelque rituel celtopaïen — d'où peut-être les références à un temple de la Haine — de sacrifices humains? Mais dont la base serait une farouche et primitive passion de justice. Je n'irai peut-être pas jusqu'à lancer au recteur de Trédarzec, qui fit raser l'oratoire, il en fut assez puni, le cri de Narcisse Quellien, l'ami de Renan :

«Vous avez supprimé une superstition
mais vous avez diminué l'âme bretonne».

Mais avouez que ce paysage de Pors-Bihan, si joli à regarder aujourd'hui, n'en méritait que mieux cette dévotieuse évocation.

Jean BALCOU

Université de Bretagne Occidentale.